

Bill SD-237, Loi pour faire droit à Barbara Ann Mary Curran Albrechtson.

Bill SD-238, Loi pour faire droit à Dorothy Vera Doyle Trudel.

Bill SD-239, Loi pour faire droit à Mary May Helen McCormick Moran.

Bill SD-240, Loi pour faire droit à Ethel Marguerite Nimick Hemmings.

Bill SD-241, Loi pour faire droit à James Donald McAllister.

Bill SD-242, Loi pour faire droit à Heather Joan Maxwell Firth.

Bill SD-243, Loi pour faire droit à Suzanne Mary Florence Peyton Young.

Bill SD-244, Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Nelson Bissett.

Bill SD-245, Loi pour faire droit à Moira Elizabeth Latham Bruce.

Bill SD-246, Loi pour faire droit à Audrey Edwardeen Scanlan Grayburn.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, lesdits bills sont lus une deuxième fois et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat).

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 19 et 20 sont appelés et réservés.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-14, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) en ce qui concerne le rajustement de la représentation à la Chambre des Communes;

M. Fisher, appuyé par M. Howard, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du sommaire des arrêtés en conseil adoptés pendant la période allant du 1^{er} au 30 avril 1959.

Par M^{me} Fairclough, membre du conseil privé de la reine, pour M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 82*) en date du 10 mars 1959, demandant la copie de toutes communications que le premier ministre a reçues depuis le 10 mars 1959, protestant contre le refus du gouvernement de renforcer la Gendarmerie royale du Canada à Terre-Neuve, ainsi que les réponses pertinentes.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,

ROLAND MICHENER